



Syndicat Intercommunal pour la
Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 060-256004060-20240227-2024_CR002-AU

S²LO

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 27 février à 14h00 se sont réunis sous la présidence de Monsieur Chermet les membres du Comité Syndical dûment convoqués dans les formes légales.

Membres présents :

Messieurs Chermet, Rosenfeld (Orry-la-Ville) ; Messieurs Dupont et Gonçalves (Pontarmé)
Monsieur Gaudubois (Senlis) ; Monsieur Mariage (Coye-la-Forêt) ;
Monsieur Marchal (Lamorlaye)

Absents excusés :

Mesdames Devost, Cellier et Pening
Messieurs Facq et Lefevre

Faute de quorum lors de la séance précédente, celui-ci n'est plus obligatoire, la séance peut valablement commencer.

La séance est ouverte à 14h05 sous la présidence de M. Chermet, Président.

1. SECRÉTARIAT DE SEANCE

M. Marchal est désigné comme secrétaire de séance

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 OCTOBRE 2023

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

3. RAPPORTS DE DELEGATION

M. le Président rappelle les documents adressés aux élus en amont de la séance :

- Rapport d'octobre à décembre 2023
- Rapport de janvier 2024

Il est proposé de passer en revue les différents sujets et de répondre aux éventuelles observations ou questions des élus, selon l'organisation suivante :

- Aménagements cyclables et projet photovoltaïque SNCF ;
- Manifestation d'Intérêt Spontanée pour l'exploitation du Serval ;
- Entretien des espaces verts (projet de plantation) ;
- Dernières actualités.

Les sujets évoqués sont rappelés ci-dessous, ainsi que les décisions prises le cas échéant.

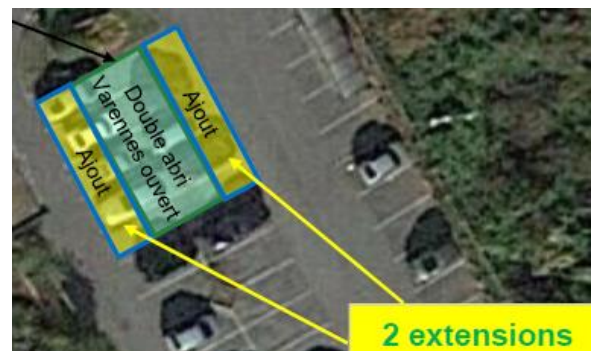
3.1 Aménagements cyclables et projet photovoltaïque SNCF

- En vertu de la LOM et du décret d'application du 8 juin 2021 relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare, il incombe à SNCF GARES ET CONNEXIONS de disposer de 80 stationnements vélos sécurisés en gare d'Orry-La-Ville avant fin 2024.

Dans ce cadre, SNCF Gare et Connexions gère et finance plusieurs projets :

- La société ABRIPPLUS a été mandatée par la SNCF pour étendre la couverture du grand abri vélos-motos, en réalisant 2 extensions, de sorte de doubler la surface couverte de cet abri (Voir ci-contre) :

La demande de travaux a été validée et les travaux doivent être réalisés le 24 avril 2024.



- La SNCF a également prévu une consigne à vélos (10 places) du côté du parking Forêt, en sortie du quai, sur un morceau de terrain que nous mettrons à disposition, pour compléter l'offre de stationnement pour les vélos.

Le prestataire retenu est ALTINOVA.

Cette consigne fonctionnera en accès libre (sans abonnement), les usagers sécuriseront eux-mêmes leurs vélos avec chaîne et/ou cadenas sur la porte du box utilisé.

L'emprise au sol sera de 4 x 5 mètres (exemple ci-contre) :

Une demande de travaux sera déposée prochainement à ce sujet.



Si tous ces équipements se concrétisent, il y aurait à terme sur

24 (AVS-PNR) + 18 (Abri simple) + 36 (Abri double étendu) + 10 (box Forêt) + 10 (crocros) = 98 emplacements « sécurisés », ainsi que 6 arceaux surveillés mais non couverts.

- **Projet photovoltaïque sur le parking « Serval » :**

Depuis le dépôt de la demande de permis de construire en Mairie d'Orry-La-Ville le 19 juillet 2023, nous n'avons reçu aucune information de la SNCF au sujet de l'avancement de ce dossier, qui semble suivre son cours.

Monsieur ROSENFELD informe le conseil que le dossier de permis a été validé au niveau local, et qu'il a été soumis à l'approbation du ministère concerné (en attente de validation).

3.2 Manifestation d'Intérêt Spontanée pour l'exploitation du Serval

Le cabinet d'avocat HMS mandaté par nos soins fin octobre 2023 a terminé son analyse, et confirmé la légalité du processus envisagé (manifestation d'intérêt spontanée de notre part).

Il est proposé au conseil d'adresser un courrier à la SNCF au plus tôt, pour manifester spontanément notre intérêt pour l'exploitation du parking à long terme, de sorte « d'obliger » la SNCF à se positionner rapidement, et lancer le cas échéant une procédure « d'appel à manifestation d'intérêt concurrente » pour vérifier si d'éventuels exploitants sont susceptibles d'être intéressés.

Dans le cas contraire, la SNCF pourrait être « libre » de conventionner avec nous pour une durée longue, en respectant la mise en concurrence nécessaire dans ce genre de dossier.

Le projet de courrier est présenté aux élus, qui donnent le feu vert au président pour l'envoyer.

3.3 Entretien des espaces verts (projet de plantation)

Tous les massifs plantés ont été nettoyés, désherbés, et paillés par Viviane VALLA (HEDERA FELIX) en janvier / février 2024.

Le grand massif situé en sortie du sous-terrain SNCF côté parking Forêt nécessiterait d'être rénové :

La pente importante complique son entretien et le maintien en place du paillis, et plusieurs végétaux n'ont pas survécu.

Monsieur le Président suggère au Comité Syndical de confier une étude préalable à Viviane VALLA (HEDERA FELIX) pour évaluer les différentes options possibles d'aménagement.



Une commission technique sera organisée pour présenter les résultats de l'étude. Les élus approuvent cette proposition.

3.4 Dernières actualités

Les bureaux ont été raccordés à la fibre par ORANGE en janvier 2024, et un réseau WIFI public a été installé sur l'esplanade le 15 février 2024 par la société CITY PASSENGER, comme cela avait été décidé lors du conseil précédent.

L'information a été diffusée par voie d'affichage sur site, et une lettre d'information numérique a été envoyée à nos abonnés.



Un accès internet wifi gratuit est désormais disponible autour de l'esplanade de la gare.

Pour cela, il vous suffit de choisir dans les paramètres wifi de votre appareil le réseau : **WIFI SICGPOV**

Nous espérons que ce projet, réalisé et financé par le SICGPOV, permettra de résoudre les problèmes récurrents de connexion rencontrés sur le site, et d'améliorer ainsi le confort des usagers.

Profitez-en !



4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (CI-ANNEXÉ)

M. le Président présente et commente le rapport d'orientation budgétaire qui avait préalablement été envoyé aux élus en amont du conseil.
Il répond aux questions des élus, concernant les éléments exposés.

Le Comité Syndical prend acte de ce rapport et des orientations budgétaires débattues en séance.

5. PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024

M. le Président rappelle que les cotisations des communes pour l'année 2023 étaient fixées à 13 € par abonné. Il est proposé de maintenir ce montant pour l'année 2024.

VILLES	NOMBRE D'ABONNÉS AU 31.12.2023	MONTANT DE LA COTISATION PAR ABONNÉ	TOTAL DE LA COTISATION
CHAUMONTEL	44	13,00 €	572,00 €
COYE LA FORET	275	13,00 €	3 575,00 €
GOUVIEUX	23	13,00 €	299,00 €
LA CHAPELLE	131	13,00 €	1 703,00 €
LAMORLAYE	384	13,00 €	4 992,00 €
ORRY LA VILLE	233	13,00 €	3 029,00 €
SENLIS	146	13,00 €	1 898,00 €
PONTARME	48	13,00 €	624,00 €
THIERS SUR THEVE	38	13,00 €	494,00 €
TOTAL	1 322		17 186,00 €

Après délibération, le montant des cotisations 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 07
Contre : 0
Abstention : 0

6. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Président propose au Comité Syndical de revoir le règlement intérieur notamment pour ce qui concerne la gestion des places de covoiturage.

Cinq places réservées au « covoiturage » subsistent en effet sur le parking Forêt.

Le fonctionnement de ces places est compliqué à contrôler, et finalement elles sont la plupart du temps non occupées.

Il est proposé aux élus de supprimer ces places, et d'alléger le règlement intérieur sur ce sujet (article 19), pour éviter tout malentendu, et libérer ces cinq places pour le stationnement de tous.

Article 19 (nouvelle version) :

Le véhicule doit être strictement garé dans l'emplacement matérialisé au sol. Le stationnement sur plusieurs emplacements matérialisés donnera lieu à une amende journalière pour stationnement non autorisé, l'attestation du Policier Municipal faisant foi.

Le contrevenant recevra à son domicile un Procès-Verbal.

Pour toute réclamation il devra se rapprocher du service indiqué sur le P.V.

La même règle s'applique aux deux-roues, motos et vélos doivent être stationnés dans les zones qui leur sont respectivement destinées.

Après délibération, ces modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

7. AUTORISATION DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du Comité Syndical doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts au BP 2023	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	12 000 €	3 000 €
21 - Immobilisations corporelles	291 000.50 €	20 000 €
23 - Immobilisations en cours	25 500 €	6 375 €
TOTAL	328 500.50 €	29 375 €

Après délibération, cette autorisation est approuvée à l'unanimité.

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA MAIRIE D'ORRY LA VILLE

M. le Président demande au Comité Syndical d'approuver le projet de convention qui leur a été adressé en amont du conseil, pour la mise à disposition de personnel par la Mairie d'Orry-la-Ville.

Monsieur ROSENFELD indique qu'il a obtenu de son côté le 22 février 2024 l'accord du conseil municipal d'Orry-La-Ville pour la signature de cette convention.

La convention proposée définit les modalités d'interventions des agents de la commune d'Orry-la-Ville pour les besoins du SICGPOV, ainsi que les formalités financières entourant ces interventions, et la gestion des espaces communaux utilisés et entretenus par le SICGPOV.

Après délibération, le Comité Syndical autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel par la Mairie d'Orry-la-Ville.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

9. PROCHAINES ÉCHÉANCES

- Prochaine commission technique et modernisation : mardi 12 mars 2024 à 18H00 sur le site ;
- Prochain Comité Syndical : mardi 02 avril 2024 à 20H30 au centre culturel de Coye-La-Forêt.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun membre ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 14h30.

A Orry-la-Ville, le 29/02/2024

Le Président
Éric CHERMET

